



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 16 juillet 2024

### **Lancement de la concertation relative au plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique (plan « agriculture climat Méditerranée »).**

Dans l'objectif d'avoir sur chaque parcelle agricole une activité agricole générant un revenu suffisant aux exploitants et contribuant à notre souveraineté alimentaire, le Gouvernement accompagne de façon croissante les agriculteurs dans les territoires concernés par les impacts du dérèglement du climat méditerranéen, à risque d'une désertification et de la multiplication de risques pour les populations (inondations, coulées de boue et érosion, incendies). C'est le sens du plan « agriculture climat Méditerranée », dont le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire annonce ce jour le lancement de la concertation.

L'adaptation au changement climatique dans les territoires impactés par le dérèglement du climat méditerranéen nécessite une triple approche :

- **une logique territoriale**, en ancrant la production dans un territoire et en produisant sur un bassin pour répondre à une demande de marché ;
- **une logique de filière et de valorisation du produit**, pour tirer le maximum de valeur ajoutée à la production ;
- **une logique de diversification et de changement de pratiques dans les systèmes de production agricole**, pour que l'activité agricole génère du revenu et pour lutter contre une volatilité de la production et des marchés accrue par le changement climatique.

**Le ministre envisage un plan en trois axes d'actions :**

- **échanger sur les conséquences du changement climatique sur les filières et sur la ressource en eau en particulier.** Il s'agirait, par cet axe, de mobiliser toutes les connaissances existantes, de clarifier les enjeux au niveau des filières et des territoires, et de planifier et optimiser la ressource et ses usages ;
- **soutenir des projets pour des filières locales de diversification, pour consolider l'activité agricole dans chaque territoire.** Est proposé pour cet axe un cadre permettant l'émergence et la construction de projets permettant de rechercher la valeur ajoutée, avec les producteurs, les acteurs économiques de l'aval et les collectivités territoriales : une labellisation de projets en « aires agricoles de résilience climatiques », portés par une contractualisation entre agriculteurs, transformateurs, collectivités territoriales et Etat, améliorant notre souveraineté alimentaire et la résilience climatique des territoires.

Cette labellisation permettra de reconnaître et accompagner de manière spécifique les territoires.

Est proposé un objectif de labelliser au moins 20 projets d'ici l'automne, 50 d'ici début 2025. Les fonds de la planification écologique seraient mobilisés en accompagnement, pour un total de 45 M€, dont notamment le fonds de transition et de souveraineté agricole avec un accès dédié.

L'accompagnement devrait également permettre un droit à l'expérimentation pour permettre l'émergence de nouvelles filières, en mobilisant notamment les apports de la recherche et du transfert de connaissances ;

- **faire émerger de nouveaux projets collectifs.** Afin d'accompagner l'émergence de projets de territoires, la planification écologique serait mobilisée en 2024 à hauteur de 5 M€.

**L'implication de tous est nécessaire :** Etat, collectivités territoriales, exploitants agricoles, industrie agro-alimentaire et plus généralement toute la chaîne agro-alimentaire, Chambres d'agriculture, autres structures d'accompagnement des agriculteurs comme les coopératives, les banques et les assurances, la société civile.

La phase de concertation vise, au-delà de la finalisation du plan agriculture climat Méditerranée, à fédérer ces énergies pour, territoire par territoire, faire émerger et accompagner des projets assurant notre souveraineté alimentaire, une production durable et rémunératrice dans nos territoires.

Pour Marc Fesneau : « *Le Premier ministre avait annoncé en avril, dans le cadre des engagements du Gouvernement, un « plan Méditerranée ». Il se concrétise aujourd'hui. Le lancement de la concertation, sur un projet qui part du constat que les territoires concernés par le dérèglement du climat méditerranéen sont fortement et durablement touchés, doit permettre une prise de conscience et une action collective pour assurer, aujourd'hui comme demain, une agriculture forte, souveraine, dans tous nos territoires.* »

## Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)